

Thalassa - un livre, un jour : p't'êt' ben...

Alors qu'au comité central d'entreprise (CCE) de mars le siège réaffirmait « l'engagement de FTV au Pacte de priorité sur le recours aux moyens internes pour assurer le plein emploi » l'entreprise externalise la conception artistique du nouvel habillage de « Thalassa » au profit d'une société privée parisienne. La vidéographie de Nancy en a pourtant toujours eu la charge et les compétences. La direction de la filière explique que c'est « une demande exceptionnelle et bien spécifique du client et que Nancy conservera le reste de son activité sur l'émission y compris la fabrication dudit habillage. »

Mais elle confirme aussi que la fabrication de l'émission « un livre, un jour » quitte finalement et définitivement le site de Lambersart ! Pour mémoire, lors du CE de février, il restait encore un minuscule espoir de récupérer un jour la fabrication de cette émission qui venait d'être externalisée au profit d'une société privée du XVème arrondissement de Paris. Elle y restera donc pour l'instant, et reviendra « peut-être, un jour » à FTV... mais à l'unité de fabrication du siège, à Paris.

On a bien compris que les explications parfois un tantinet flouzaïlles et les « p't'êt' ben » de la direction ne laissent jamais rien présager de bon...

Ce communiqué n'a pas vocation à être exhaustif. Pour plus de détails, reportez-vous aux comptes-rendus réalisés par les commissions et au PV du CE fait à partir de l'enregistrement de la séance. ou...

contactez-nous

« Cadreur estampillé Steadycam » : Rentable définition !

Quand, dans un autre monde que celui de FTV, « opérateur steadycam » est le terme utilisé pour définir un métier reconnu « de spécialité », l'un de nos dirigeants préfère le terme de « cadreur estampillé steadycam. » La direction considère l'utilisation du steadycam comme une expertise et non comme un métier de spécialité. Un petit arrangement lexical qui génère de bien grosses économies puisque notre cadreur expert en steadycam coûte évidemment moins cher que son confrère spécialisé. Preuve en est le coût des prestations payées aux intervenants extérieurs.

Une économie qui pourrait être d'autant plus importante que, pour pouvoir faire face aux demandes grandissantes, la filière incite les OPV à se former (avis aux amateurs.) Et que l'on apprend que dans le pôle NE, l'activité de la filière est concentrée sur les tournages bicam de PCPL qui utilise... une steadycam !

Tout ça, alors que l'entreprise met en place la GPEC, ce dispositif qui permet notamment de référencer les métiers... pour qu'ils puissent correspondre au répertoire national des métiers.

Venez vite Monsieur Vacquin* leur expliquer ce qu'est la dévalorisation, nos dirigeants n'ont pas encore compris !

*Henri Vacquin viendra présenter son rapport lors du prochain CE du pôle NE, le 29 mai à Strasbourg.

A Strasbourg, quelques OPV volontaires ont déjà entamé une **formation steadycam**. Les élus du CE et *Sud* « attirent l'attention des salariés sur les **risques de dérives** en terme de qualification, de planification et de rémunération. »



Le tout ou rien du Tour...

Le dispositif mis en place pour couvrir le Tour de France est si complexe qu'il ne permet plus l'alternance de deux équipes de travail.

Conséquences, le planning des salariés -compte-tenu des aléas- prévoit des amplitudes horaires pouvant aller jusqu'à 60 heures hebdomadaires pendant trois semaines. Et, c'est une nouveauté, certains transferts sont prévus sur une journée de repos hebdomadaire...

Impossible évidemment pour eux de s'absenter pendant cette période, ne serait-ce que pour prendre une journée de congé.

Les volontaires, même s'ils bénéficient de compensations salariales alléchantes, n'ont donc pas eu grand choix : ou ils acceptaient ces conditions en bloc, ou ils ne faisaient pas partie de l'équipe...

NB. : Pour ne pas contrecarrer la décision des collègues qui travaillent sur le Tour cette année, les élus du CE ont rendu un avis positif à la demande de dérogation concernant les dépassements de la durée normale du travail 2015. Ils ont toutefois demandé qu'un retour sur le travail effectif réalisé soit fait et ont fixé une date limite (novembre prochain), puisqu'à ce jour la direction n'a pas encore répondu à la même demande pour 2014...

Kiosque, demandes de formation et entretiens annuels

Les entretiens annuels, pendant lesquels les salariés expriment leurs demandes de formation, doivent obligatoirement se dérouler entre le 15 avril et le **30 septembre 2015**. **Au-delà de cette date, vos demandes de formation ne pourront pas être prises en compte pour 2016**. Or, les cadres ne peuvent démarrer les entretiens uniquement après l'attribution de la part variable (PPV) dont ils bénéficient en fonction de la réalisation de leurs objectifs, ce qui peut engendrer des retards conséquents.

Une solution : **formuler vos demandes sur MonKiosque**. Si l'utilisation de l'outil vous rebute encore, c'est à votre IRH de vous en expliquer le fonctionnement lors d'une mini formation individuelle qui dure environ 45mn.

Droit de l'image niveau 2

Pour bénéficier du niveau 2 de la formation droit de l'image les salariés doivent obligatoirement avoir terminé le niveau 1 sur e-learning.

Ça, c'est dit !

Sophie Joumier, la responsable formation et compétences du pôle a été saluée pour son bilan 2014 (*voir le compte rendu emploi formation*). **Sur le terrain, cependant, il reste un gros travail à fournir par les managers**, notamment pour que les entretiens individuels aient lieu avant fin septembre et pour les sensibiliser à la GPEC.

Sans commentaire

- ✚ 40% de femmes ont été formées en 2014 contre 60% d'hommes
- ✚ Très peu de formations sont dédiées au développement des compétences
- ✚ Les formations ont coûtées 405 782€ en 2014, le budget 2015 prévoit d'engager 244 171 euros

Toutes vos questions et suggestions sont les bienvenues...

Sud pôle Nord-Est
Vos contacts

Michel Buzon
Natalie Forite
Guillaume Rochais

Sud FTV sur le blog

<http://syndicatsudftv.blogspot.fr/>

Risques et prévention

La formation (coûteuse) de prévention des risques routiers fait l'objet de politiques d'attribution très différentes, voire discriminatoires, entre les antennes du pôle. Ici le chef de centre en fait bénéficier tous les salariés, là elle est refusée à certains sous prétexte que leur profession n'est pas concernée. Selon les initiés d'ici et là, elle permettrait d'éviter bon nombre d'accident, notamment sur le trajet domicile/travail.

Nos cadres y verront-ils un bénéfice potentiel à long terme ? Telle est la question !

Formation : pour faire face quoi qu'il arrive

✚ **Pour élaborer votre projet professionnel**, vous pouvez vous faire accompagner (c'est gratuit !) par un opérateur du CEP (Conseil en évolution professionnelle : nouveau dispositif prévu par réforme de la formation professionnelle du 5 mars 2014). Le CEP peut aboutir à la validation et au financement d'un parcours de formation selon des modalités qui, pour FTV, seront définies par l'AFDAS.

✚ **Pour faire reconnaître et valider vos acquis professionnels (VAP)**, il existe notamment une version super light de la VAE, le VAP 85. Il suffit désormais pour lancer le processus de remplir un dossier de quatre pages. Dans les trois semaines qui suivent, deux jurys composés de professionnels et de professeurs jugent sur entretien si vous avez effectivement le niveau du diplôme que vous présentez.

✚ **Prévoir l'évolution de l'emploi et gérer le développement de ses compétences**. Pour permettre aux salariés d'avoir une vision potentielle de leur évolution de leur carrière, FTV élaborera des parcours professionnels types par famille d'emploi. C'est l'un des principes de la GPEC (**Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**) qui vient d'être modifiée par la loi du 5 mars 2014. FTV vient de terminer l'élaboration du référentiel des emplois et des compétences qui devrait permettre de (re)définir les fiches métier. Il reste à élaborer une « cartographie des aires de mobilité de l'emploi » qui faciliterait les actions de matière de mobilité, de recrutement, de formation, et donc de gestion de carrière... Nous y reviendrons après la présentation qui en sera faite au CCE en septembre.

Toutes ces nouvelles dispositions peuvent être utiles, notamment si vous souhaitez un jour « externaliser » vos compétences... ou si vous y êtes obligé !

Le guide PDF de la réforme :

http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/GUIDE_reforme_formation_professionnelle.pdf